

Maintien des transports malgré le couvre-feu et rappel des consignes

Joliette, le 8 janvier – La MRC de Joliette tient à informer sa clientèle que les services de transport sont entièrement maintenus, malgré le couvre-feu décrété par le gouvernement du Québec. Alors que les cas sont à la hausse, il est important de rappeler que chaque personne a un devoir avant de prendre les services de transports en commun, tant chez les usagers que le transporteur pour s'assurer de garder les déplacements sécuritaires pour tous. Une personne qui doit s'isoler ne doit en aucun temps utiliser le transport en commun ou adapté.

Dès le début de la pandémie le service des transports a mis de l'avant un plan d'action conforme à toutes les mesures sanitaires prescrites par la Santé publique et ce, tant au niveau de son personnel que des véhicules. Afin d'assurer la protection des usagers et des employés, la MRC de Joliette vous rappelle que les usagers ayant soit des symptômes liés à la COVID, en attente d'un résultat de test, ayant été déclaré positif ou en contact avec une personne déclarée positive à la COVID-19, doivent s'abstenir d'utiliser tous nos services de transport et ce, à tout moment et sous aucun motif. Il en va de la viabilité du service.

« Notre priorité est la sécurité de tous, c'est pourquoi chaque personne se doit d'être rigoureuse et ce, que ce soit la personne qui fait appel au service des transports ou celle qui s'occupe de déplacer notre clientèle. » rappelle monsieur Alain Bellemare, préfet de la MRC de Joliette.

En ce qui a trait au couvre-feu, en cas d'interpellation des corps policiers, les utilisateurs ont l'entière responsabilité de justifier leur déplacement en lien avec les mesures décrétées. La MRC de Joliette n'en est aucunement responsable sur le plan légal.

Soyez assurés que la division transport travaille à maintenir des services de qualités, répondant aux besoins des utilisateurs et ce, malgré le contexte de la pandémie. Depuis mars, toutes les mesures visant à offrir du transport sécuritaire ont été mises en place et sont appliquées en tout temps. La coopération des utilisateurs est essentielle afin de s'assurer de la sécurité de tous.

Pour toute information concernant le service du transport, communiquez avec notre service à la clientèle au 450 759-5133.

La Division transport de la MRC de Joliette est responsable des quatre circuits urbains, du transport adapté, du transport collectif en milieu rural pour le territoire de la MRC de Joliette ainsi que de plusieurs circuits régionaux en partenariat avec d'autres MRC.

-30-

Pour information :
Annick Guay
Agente aux communications
communication@mrcjoliette.qc.ca